

Le **Contrat Restauration Entretien (CRE)** du bassin de l'Erve a été signé le 5 Septembre 2007 entre le Syndicat de bassin de l'Erve, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil général de la Mayenne et la Région Pays de la Loire.  
Cet outil financier vise la reconquête du bon état écologique et une meilleure qualité de l'eau.

## ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE SUR LES OUVRAGES

Suite à l'enquête publique de l'automne 2009, proposant un programme d'actions sur 27 ouvrages ayant pour objectif l'amélioration de la qualité hydromorphologique du cours d'eau, de nombreuses interrogations ont été soulevées de la part des riverains, élus et associations. Le Syndicat du Bassin de l'Erve s'est donc engagé dans une étude complémentaire depuis Février 2011 pour répondre à ces différentes interrogations. Depuis, le groupement « Cariçaie-Bief » mandaté par le Syndicat afin de concevoir les projets et de conseiller les élus, a rencontré les propriétaires riverains afin d'étudier plusieurs scénarii d'interventions chiffrées.

La totalité des avants projets viennent de parvenir au Syndicat de bassin. Une réunion de comité de pilotage a eu lieu afin que chaque financeurs examine les propositions et que les services de l'état puissent donner un avis réglementaire sur chaque scénario. Le but étant que chaque propriétaire puisse savoir quels sont leurs droits et comment s'effectuera la prise en charge financière.

**CALENDRIER PREVISIONNEL** : Janvier à Février 2012 : Présentation des Avants projets aux propriétaires riverains.

Printemps 2012 : Réalisation du projet en lien avec le choix du riverain.

Eté 2012 : **2 Réunions publiques** afin de présenter l'ensemble du projet

Automne 2012 : Dossier de Déclaration d'intérêt Général des travaux soumis à enquête publique

## Les différents travaux en cours (2008-2013) :

**L'entretien de la végétation** : Dans le lit du cours d'eau, les embâcles sont retirés afin de maintenir le bon écoulement des eaux. En rive, les arbres malades, très penchés ou en fin de maturité sont abattus sélectivement. L'objectif étant d'obtenir une végétation diversifiée, succession de zones ouvertes et de zones d'ombres avec la présence d'arbres de tous les âges. Le bois abattu est laissé à la disposition du riverain pour évacuation à sa charge.

**La lutte contre le piétinement** : Action très importante afin de limiter le piétinement des berges par les bovins, des points d'abreuvements sont installés. On en distingue deux principaux types : des descentes aménagées au cours d'eau ou des pompes à nez (pour des troupeaux de 7 à 10 animaux). Dans tous les cas, l'exploitant devra clôturer (électrique, barbelé) la berge et ne laisser l'accès à la rivière qu'aux points d'abreuvement.

**Les plantations en berge** : Afin de protéger les rives d'érosion importante, le Syndicat de Bassin propose des plantations d'arbres de haut jet (chêne, frêne...) en alternance avec du «bourrage» (saule, aubépine, cornouiller, noisetier, prunelier...). Les essences locales sont privilégiées

**La lutte contre les plantes envahissantes** : Pour limiter la colonisation des milieux par les plantes exotiques envahissantes telles que la Jussie, l'Elodée du Canada ou la Renouée du Japon, le Syndicat de bassin réalise un arrachage manuel ou mécanique de ces plantes. De plus, il réalise un suivi annuel afin de surveiller toute prolifération.

**Le Syndicat de bassin avec l'aide de ces partenaires, finance entièrement l'ensemble de ces travaux, déclaré d'Intérêt Général (Arrêté préfectoral du 29/08/2008). Cela nécessite dans tous les cas, l'accord du riverain.**

### « Grand Moulin » à Ste Suzanne

Depuis 2007, Le Syndicat, en partenariat avec la Communauté de communes d'Erve et Charnie et la Commune de Sainte Suzanne, mène un programme visant à la restauration de la continuité écologique (libre circulation piscicole et libre transit sédimentaire) tout en réalimentant le Grand Moulin à des fins pédagogiques et en maintenant l'eau au Moulin du Pont Neuf.

La première étape a consisté à la suppression du Plan d'eau permettant à la rivière de retrouver son cours naturel. Les suivis réalisés cette année montrent la présence de nombreuses truitelles, vairons, goujons, chabot, loche franche... alors qu'auparavant on y trouvait essentiellement des espèces d'eaux calmes (carpe, brème...).

La deuxième phase concerne les travaux d'alimentation des Moulins, le dossier de Déclaration d'Intérêt Général est en préfecture, une enquête publique est prévue début 2012.

Cette action, jugée exemplaire par l'Agence de l'eau Loire Bretagne a permis au Syndicat d'être récompensé par le Jury des Trophées de l'eau Loire-Bretagne.

(Cf. :<http://www.eau-loire-bretagne.fr>)



### Bassin de retenue des eaux à Vimarcé

Au lieu dit « Le Moulin de Basset » à Vimarcé, le Syndicat de bassin étudie la mise en place d'une aire de ralentissement de l'eau dans le cadre de la prévention des crues dans la commune de St Georges sur Erve.

D'après l'étude réalisée la superficie en eau serait de 4.8 hectares pour un volume d'eau de 25000 m3.

Après signature de conventions avec les riverains et dépôt d'un dossier d'autorisation à la Police de l'eau, le Syndicat pourrait réaliser ces travaux en 2012.

Syndicat du Bassin de l'Erve - 1 rue Jean de Bueil

53270 SAINTE SUZANNE

**Technicien Rivière** : Xavier SEIGNEURET **tel** : 0637098139

**Courriel** : [xavier\\_seigneuret@orange.fr](mailto:xavier_seigneuret@orange.fr)